



PROJET DE DECRET SUR LES REMPLACANTS

Non à la remise en cause des droits des titulaires remplaçants et de l'ISSR !

ALERTE A TOUS LES PERSONNELS

Retrait du projet de décret ministériel

SIGNEZ >ICI< LA PETITION ADRESSEE A LA MINISTRE

La ministre a présenté au CTM du 22 mars un projet de décret « relatif à l'exercice des fonctions de remplacement des enseignants du 1er degré » qu'elle prétend publier dans les jours qui viennent et le rendre ainsi applicable dès la rentrée prochaine.

Mme VALLAUD-BELKACEM veut aller vite : Au mépris de la réglementation, la circulaire d'application de ce projet de décret est déjà parue au [BO du 16 mars](#) alors que le décret n'est toujours pas publié ! **C'est la même méthode que pour le décret sur l'évaluation des enseignants !**

Le SNUDI-FO alerte tous les collègues et les invite à signer la pétition adressée à la ministre pour exiger le retrait de ce projet de décret qui :

- ↪ remet en cause la distinction entre ZIL et BD (art. 3) ;
- ↪ définit « le territoire de la commune » comme « la résidence administrative » et pourrait remettre ainsi en cause le versement de l'ISSR pour tous les remplacements dans les écoles de la commune de l'école de rattachement administratif (art. 3) ;
- ↪ vise à « territorialiser » et à différencier les modes de versements de l'ISSR ainsi que les droits des titulaires remplaçants suivant les départements en instituant des « négociations » locales au niveau des CAPD (art. 3) ;
- ↪ pourrait contraindre les remplaçants à renoncer à l'ISSR en les affectant d'office sur des postes vacants (art. 1) ;
- ↪ s'attaque au statut en ouvrant la possibilité d'affecter un remplaçant sur un « service » pour y effectuer de nébuleuses « activités de nature pédagogique » (art. 5) ;

Vote au CTM sur le projet de décret :

Contre : FO – CGT- FSU – FGAF

Pour : CFDT

Abstention : UNSA

Pour en savoir +

[Voir le communiqué du SNUDI FO](#)

[Voir le projet de décret](#)

Signez, faites signer la pétition adressée à la Ministre demandant le retrait de son projet de décret « relatif à l'exercice des fonctions de remplacement des enseignants du premier degré » ainsi que la circulaire d'application !

[Téléchargez >ICI<](#) ou [signez en ligne >ICI<](#)

à retourner **en urgence** au SNUDI-FO 13 :

13 rue de l'Académie 13001 MARSEILLE

Fax : 09.57.49.82.49 - mail contact@snudifo13.org

**Pour la défense de notre statut et de nos droits
Rejoignez-nous ! [Syndiquez-vous au SNUDI FO !](#)**